

Accusé de réception en préfecture 041-200046050-20250924-20250924-11-DE Date de télétransmission : 25/09/2025 Date de réception préfecture : 25/09/2025

La présente décision affichée le 25 septembre 2025 et transmise au représentant de l'État le 25 septembre 2025 est exécutoire depuis cette date.

# CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025 DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 24 septembre, à 9h30,

le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la cité du numérique à Blois,

sous la présidence de Madame Sylvie GINER.

Date de la convocation: 18 septembre 2025

Présents: (18)

Collège Région Centre-Val de Loire : Delphine BENASSY.

<u>Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher</u>: Philippe GOUET. <u>Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire</u>: Sylvie GINER.

<u>Collège EPCI 41</u>: Alain PROT, Nicolas HASLÉ, Régis SOYER, Pierre SOLON, Roger LEROY, Michel GUIMONET, Éric MARTELLIÈRE.

<u>Collège EPCI 37</u>: Jean-Claude OMONT, Marc LEPRINCE, Claude BORDIER, Christophe DUVEAUX, Martine TARTARIN, Jean-François CRON, Gérard SERER, Jocelyn GARCONNET.

# Absents: (36)

Guillaume CRÉPIN, Mohamed MOULAY, Alexandre AVRIL, Bernard PILLEFER, Jacques PAOLETTI, Guillaume PELTIER, Catherine LHÉRITIER, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU, Malik BENAKCHA, Philippe MASSON, Philippe MERCIER, Marwane CHABBI, Joël NAUDIN, Frédéric DEJENTE, Jean-Claude THUILLIER, Bernard ESPUGNA, Henry LEMAIGNEN, Laurent ALLANIC, Hubert AZEMARD, Stéphane LEROY, Karine MICHOT, Philippe BEHAEGEL, Marc ANGENAULT, Alain BENARD, Jean-Claude GAUTHIER, Daniel SANS-CHAGRIN, Christophe BAUDRIER, Christian PIMBERT, Thierry BRUNET, Sylvia GAURIER, Jean-Christophe GASSOT, Patrick MICHAUD, Isabelle GAUDRON.

# Personnes ayant donné pouvoir : (14)

Mohamed MOULAY à Delphine BENASSY Bernard PILLEFER à Michel GUIMONET Jacques PAOLETTI à Philippe GOUET Catherine LHÉRITIER à Sylvie GINER Philippe MERCIER à Nicolas HASLÉ Joël NAUDIN à Régis SOYER

Henry LEMAIGNEN à Pierre SOLON

Hubert AZEMARD à Roger LEROY
Philippe BEHAEGEL à Martine TARTARIN
Daniel SANS-CHAGRIN à Jean-François CRON
Christophe BAUDRIER à Jean-Claude OMONT
Sylvia GAURIER à Gérard SERER
Patrick MICHAUD à Marc LEPRINCE
Isabelle GAUDRON à Jocelyn GARCONNET

Pour: 32 (54 voix) Contre: 0 (0 voix) Abstentions: 0 (0 voix)

Délibération n°11 : Avenant numéro 4 à la convention de financement du projet Très Haut Débit entre la Région Centre-Val de Loire et le Syndicat sur le territoire du Loir-et-Cher

Accusé de réception en préfecture 041-200046050-20250924-20250924-11-DE Date de télétransmission : 25/09/2025 Date de réception préfecture : 25/09/2025

Alors que le déploiement, en délégation de service public, du réseau fibre d'initiative publique est quasiment achevé, le Syndicat a dressé un bilan des financements dus et perçus de ce projet.

Ce bilan a mis en évidence un surfinancement global du projet par les membres mais aussi un surfinancement à l'échelle de chacun des collèges (Région, Départements, EPCI), au vu des contributions réellement dues.

Ce surfinancement s'explique par le fait que les décisions relatives aux montants des financements publics ont été prises et mises en œuvre lors des premiers versements effectifs, en amont de la signature de la Délégation de Service public et du bouclage du plan de financement définitif.

Or, la négociation de la DSP fibre avec le groupe TDF, devenu la société Lumière fin 2024, a permis d'améliorer de manière très significative le montant de l'investissement privé dans le projet qui est porté à 90 % de l'investissement. Et la part de l'État dans le financement du projet au titre du Fonds pour la Société Numérique (FSN) a également été accrue pour être portée à 38,9 M€.

Dans la continuité des délibérations prises en décembre 2024 pour les Départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher et au terme d'échanges avec la Région Centre Val de Loire, deux nouvelles délibérations relatives au financement du projet Très Haut Débit par la Région Centre Val de Loire sont proposées : la délibération n°10 pour le financement du projet Très Haut Débit par la Région Centre Val de Loire sur le territoire du département d'Indre-et-Loire et la délibération n°11 pour le financement du projet Très Haut Débit par la Région Centre Val de Loire sur le territoire du département du Loir-et-Cher. Cela se traduit par la rédaction d'avenants aux conventions de financement en vigueur afin :

- d'arrêter définitivement les montants des contributions dues par la collectivité membre.
- de chiffrer précisément le montant du trop perçu par le Syndicat
- de déterminer un calendrier de remboursement de ce trop perçu

Il est prévu que la Région Centre Val de Loire approuve ces avenants au cours de la Commission Permanente Régionale du 15 octobre 2025.

## LE CONSEIL SYNDICAL

**Vu** l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat mixte ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de financement initiale entre la Région Centre Val de Loire et le Syndicat Mixte Ouvert Loir-et-Cher Numérique, approuvée en Conseil Syndical le 20 février 2015 et signée le 23 juillet 2015,

**Vu** l'avenant numéro 1 à la convention de financement entre la Région Centre Val de Loire et le Syndicat Mixte Ouvert et le Syndicat Mixte Ouvert Loir-et-Cher Numérique, approuvée en Conseil Syndical le 7 avril 2017 et signée le 16 mai 2017,

**Vu** l'avenant numéro 2 à la convention de financement entre la Région Centre Val de Loire et le Syndicat Mixte Ouvert Ouvert Val de Loire Numérique pour le Loir-et-Cher, approuvée en Conseil Syndical le 28 mai 2018 et signée le 29 août 2018,

Accusé de réception en préfecture 041-200046050-20250924-20250924-11-DE Date de télétransmission : 25/09/2025 Date de réception préfecture : 25/09/2025

**Vu** l'avenant numéro 3 à la convention de financement entre la Région Centre Val de Loire et le Syndicat Mixte Ouvert Ouvert Val de Loire Numérique pour le Loir-et-Cher, approuvée en Conseil Syndical le 13 décembre 2022 et signée le 13 décembre 2022,

Considérant que le quorum est atteint,

## DÉCIDE

**Article 1**: L'avenant n°4 à la convention de financement du projet Très Haut Débit entre la Région Centre Val de Loire et le Syndicat sur le territoire de Loir-et-Cher est approuvé.

**Article 2 :** La Présidente est autorisée à signer l'avenant n°4 à la convention de financement du projet Très Haut Débit entre la Région Centre Val de Loire et le Syndicat sur le territoire du Loir-et-Cher.

La Présidente du SMO Val de Loire Numérique

Sylvie GINER

Annexe : Avenant n° 4 à la convention à la convention de financement du projet Très Haut Débit entre la Région Centre Val de Loire et le Syndicat sur le territoire du Loir-et-Cher

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.